

Informations de base	
2025/0407(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Habilitier l'Autriche à modifier son accord bilatéral existant de transport routier avec la Suisse en vue d'autoriser les transports de cabotage lors de la prestation de services de transport international routier de voyageurs par autocars et autobus dans les régions frontalières entre les deux pays Subject 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.20.15.04 Coopération et accords de transport routier Zone géographique Autriche Suisse	

Acte final
Décision 2026/1769 JO OJ L 17.07.2026